



Vente immobilière délai offre de prêt

Par Phenix2025

Bonjour, suite a séparation nous avons signé un compromis de vente debut mai, pour la vente de notre maison. L'acquéreur avait jusqu'au 30 juin pour déposer l'offre de prêt. Il a eu un refus de sa banque et a ce jour, toujours pas d'offre. Je souhaiterais annuler cette vente, car la date est dépassée, et racheter les parts de mon ex et reprendre la maison.

Mon notaire me dit que cela n'est pas possible et qu'il faut attendre que l'acquéreur fournisse 2 refus de prêt, ou attendre la date du 18 août, délai ultime du compromis.

Attendre est compliqué financièrement et je souhaiterais faire accélérer les choses.

Merci de votre aide

Par janus2

Bonjour,

L'acheteur a-t-il toujours l'intention d'acheter ? Sinon, voir avec lui pour qu'il renonce à l'achat à l'amiable sans pénalité.

Par Phenix2025

Bonjour, oui il a l'intention, mais pas forcément les capacités visiblement. C'est dans les mains d'un courtier, mais pas d'offre à ce jour

De mon côté, le prêt était en suspens mais ça repassera dans sa totalité. Et nous n'allons plus pouvoir assumer.

J'aimerais dénoncer le compromis, les offres n'ayant pas été déposées, et considéré le compromis comme étant caduc.

Le notaire refuse pour le moment

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire ayant le texte du compromis sous les yeux (pas nous), il a certainement raison de vous imposer d'attendre encore.

Mais vous pouvez aussi convenir directement avec l'acquéreur d'annuler à l'amiable, vous devrez lui rembourser son dépôt de garantie.